

**Arrêté n°6910 du 28/04/2025 portant organisation d'une animation aquathlon le jeudi 14 août 2025**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants ;  
**VU** l'organisation d'une animation aquathlon le jeudi 14 août 2025 ;

**Considérant** l'organisation d'une animation aquathlon le jeudi 14 août 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'organisation de cette animation destinée aux 6-13 ans ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Une animation aquathlon est organisée le 14 août 2025.

**Article 2 :** Le règlement afférent est annexé au présent arrêté.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la ville de Lamastre. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Monsieur le maire de la ville de Lamastre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

  


**M. Jean-Paul VALLON**

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté :

- Publié sur le site Internet [www.lamastre.fr](http://www.lamastre.fr) le 05 MAI 2025
- Transmis à la sous-préfecture de Tournon-Sur-Rhône le 05 MAI 2025

Est exécutoire de plein droit le 05 MAI 2025

## Règlement de l'animation aquathlon en date du jeudi 14 août 2025

### **Article 1 - organisateur**

L'organisateur de l'animation aquathlon est la ville de Lamastre, domiciliée 1 bis place de la République - 07270 Lamastre

### **Article 2 - Généralités**

Cette épreuve loisirs, gratuite et qui se déroule le jeudi 14 août 2025 à 18 heures au plan d'eau de Retourtour à Lamastre, est ouverte aux enfants de 6 à 13 ans.

Il n'y aura pas de chronométrage ni de classement.

Chaque participant recevra un cadeau.

Inscriptions en ligne avant le 13 août 2025 ou sur place le jeudi 14 août 2025 de 16 heures à 17h30.

Retrait des dossards le jeudi 14 août 2025 de 16 heures à 17h30.

L'inscription ne nécessite ni certificat médical, ni licence. Un bulletin d'inscription doit être rempli, accompagné d'une autorisation parentale.

### **Article 3 - Modalités pratiques**

Cette animation se déroule sous la forme d'une épreuve d'aquathlon (enchaînement de natation et de course à pied).

Deux distances sont proposées :

- Jeunes de 6 à 9 ans (enfants nés entre 2016 à 2019) : 50 mètres de natation + 500 mètres de course à pied
- Jeunes de 10 à 13 ans (enfants nés en 2012 et 2015) : 200 mètres de natation + 1 500 mètres de course à pied

Le parcours à pied sera sécurisé par la présence de signaleurs.

### **Article 4 - Equipements**

- Bonnets conseillés : les nageurs doivent utiliser leur bonnet personnel.
- Lunettes de natation : les lunettes sont autorisées mais non obligatoires.

### **Article 5 - Droits à l'image**

Les responsables légaux autorisent expressément le service des sports à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les enfants pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation sportive, sur tous supports y compris les documents publicitaires.